



Société Landaise Protectrice Dax et Région

Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

☎ 05.58.91.84.89 - ✉ slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



Mme Caroline ROUMEGOUX
Présidente de la S.L.P.A de
Dax et Région
BP 40166
40104 DAX CEDEX

Madame BONJEAN Elisabeth, Présidente
Communauté d'Agglomération du Grand Dax
20, avenue de la Gare
CS 10075
40102 DAX CEDEX

Objet : 2ème phase du règlement
de la consultation n° 19GD135 - Offre

Dax,
Le 4 novembre 2019

Madame La Présidente,

Je soussignée Mme ROUMEGOUX Caroline, Présidente, agissant au nom de la Société Landaise Protectrice des Animaux de Dax et Région, a l'honneur de répondre à la 2ème phase offre du règlement de la consultation n° 19GD135 pour la délégation de service public relative à la Gestion et à l'Exploitation du Chenil Intercommunal de MEDERIC.

Concernant les missions confiées au délégataire pour la gestion et l'exploitation du chenil, la S.L.P.A. De DAX et REGION s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires afférentes à l'activité exercée et en particulier les articles L 214-6, L 214-6-1, L 211-25 et L 211-26 du Code rural de la pêche maritime.

Concernant les articles :

- L 214-6 et L 214-6-1 : l'Association S.L.P.A. de DAX et REGION régie par la Loi du 1er juillet 1901 a pour but de favoriser la protection des animaux sous toutes ses formes, et déclarée en Préfecture et publiée au Journal Officiel du 24 septembre 1963, et dont le lieu d'activité est le Refuge MEDERIC situé au 182, rue Lucien Viau à SAINT PAUL LES DAX (40990).

Le refuge accueille et prend en charge les animaux soit en provenance d'une fourrière à l'issue des délais de garde fixés aux articles L 211-24 et L 211-25, soit donnés par leur propriétaire ou autre personne.

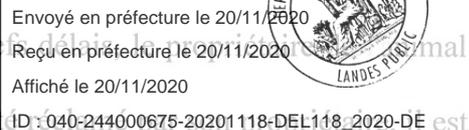
Tout le personnel du refuge est en possession d'une certification professionnelle délivrée par l'autorité administrative (voir document).

- L 211-24 – L 211-25 et L 211-26 : chaque commune doit disposer d'une fourrière, ce qui est le cas par groupement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

La fourrière doit avoir une capacité adaptée aux besoins des communes pour lesquelles elle assure le service d'accueil des animaux.

CR

Le gestionnaire de la fourrière à obligation de rechercher dans les plus brevets s'il est identifié.



A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut en disposer après avis d'un vétérinaire, et ce dans un département indemne de rage, peut le confier à une association de protectrice des animaux disposant d'un refuge, ce qui est le cas de la S.L.P.A. de DAX et REGION.

La S.L.P.A. de DAX et REGION en tant que délégataire, accepte de se soumettre aux dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2006 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations renfermant des animaux, ainsi qu'à l'arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux, et pour cela souhaite revoir plus précisément avec les autorités compétentes certains articles de ces deux arrêtés.

Cette demande est motivée afin de respecter d'une part, l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et le règlement sanitaire départemental.

La S.L.P.A. de DAX et REGION prendra comme elle l'a toujours fait, toutes les mesures adéquates pour assurer le bien-être et la sécurité, notamment sanitaire, des animaux.

Dans le cadre de la délégation de service public concernant la fourrière, il avait été mis en son temps, un véhicule à disposition.

A ce jour, le véhicule est arrivé à une usure mécanique plus qu'avancée et non conforme aux obligations en matière de transport d'animaux. Il serait donc nécessaire d'envisager son remplacement par un véhicule plus adapté et plus grand.

En réponse à la consultation, vous trouverez ci-joint tous les documents liés à la gestion et l'exploitation du Chenil Intercommunal de MEDERIC, à savoir :

- Présentation des structures et Conditions de gestion et d'exploitation,
- Responsabilité de l'exploitant,
- Personnel, postes, organisation de travail et bénévolat,
- Dispositions financières,
- Rémunération du délégataire,
- Prévisionnel sur une DSP fixée à 5 ans,
- Travaux à envisager,
- Organigramme.

La S.L.P.A. de DAX et REGION dont l'exercice comptable s'arrête au 31 décembre de chaque année, s'engage à fournir à la collectivité au plus tard chaque 1er juin de l'année suivante, un compte rendu annuel financier d'activité.

Toutes les pièces comptables seront à la disposition de la collectivité et pourront être consultées par les agents accrédités.

Comme mentionné dans le 1er dossier à la candidature de la consultation de la délégation de service public et les éléments complémentaires et détaillés ci-joints, la S.L.P.A. de DAX et REGION peut prétendre à une nouvelle collaboration d'expérience et de confiance.

Avec tous mes remerciements,

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de ma considération respectueuse.

Mme ROUMÉGOUX Caroline,
Présidente de la S.L.P.A. de Dax et Région.
182 Rue Lucien VIALO
40900 ST PAUL LES DAX
Tel. : 05 58 91 84 89

CR



MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMEN

La S.L.P.A. de DAX et REGION a mis en place des mesures en faveur du développement durable, notamment, le site est équipé de container permettant le tri des déchets :

- container pour le carton,
 - container pour le plastique,
- container pour les ordures ménagères.

Les salariés sont également amenés à aller à la déchetterie de St Paul lès Dax, toutes les semaines, pour y déposer tous les autres encombrants ne pouvant être jetés dans des containers prévus à cet effet.



Société Landaise Protectrice des Animaux Dax et Région -

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

☎ 05.58.91.84.89 - ✉ slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

CHENIL MEDERIC PRESENTATION DES STRUCTURES et CONDITIONS de GESTION et d'EXPLOITATION

- Bâtiment «FOURRIERE»

Ce bâtiment dispose de 23 boxes pour les chiens et de 1 boxe pour les chats, divisé en 4 compartiments. Attenant à la partie fourrière, 2 préaux en bâti, en très mauvais état.

Fonction : Accueil des animaux errants sur le territoire du Grand Dax,

- Vérification d'identification : par lecteur de puce électronique ou par tatouage à l'oreille,
- Recherche des propriétaires : par téléphone, par réseaux sociaux, par site spécifique (PET ALERT 40),
- Visite sanitaire par les vétérinaires, soins si nécessaires,
- Animaux non réclamés par leur propriétaire : identification et vaccination obligatoire pour le passage en refuge (S.L.P.A. DAX et REGION) : Pour les chiens : (C H L P) Maladie de Carré (C), Hépatite de Rubarth (H), Parvovirose (P), Leptospirose (L) et pour les chats : (C R P) Calicivirose (C), Rhonotrachéite (R), Panleucopénie (P),
- Chiens de réquisition amenés par les autorités compétentes, pas toujours identifiés et doivent l'être pour être en règle, ces animaux se trouvent dans un statut non réglementé.
- Ces animaux peuvent poser des problèmes d'adaptation ou de dangerosité. Pour ces animaux, on connaît la date d'entrée mais pas forcément la date de sortie (la durée peut être illimitée... en fonction de la situation du propriétaire).

Rappel : la mise en fourrière des chiens, des chats errants et tous ceux qui sont capturés sur la voie publique par les services compétents, se fera aux heures d'ouverture de la fourrière par des personnes habilitées ou par les habitants du périmètre de la communauté d'agglomération, avec obligation pour le particulier d'apporter un justificatif de résidence dans une des 20 communes du Grand Dax. En l'absence de cette preuve, le délégataire devra refuser le dépôt de l'animal. Le délégataire n'est pas chargé dans le cadre de ce contrat du ramassage des animaux divagants.

Concernant le service de Fourrière :

- pour le particulier, le chenil est ouvert tous les jours de la semaine de 14H à 18H (ETE) ou de 13H30 à 17H30 (HIVER),
- pour les autorités compétentes : le chenil est ouvert tous les jours de la semaine de 9H à 12H (après entente au préalable par le biais d'un appel téléphonique ou d'un coup de klaxon au portail car fermé le matin) et de 14H à 18H (ETE) ou de 13H30 à 17H30 (HIVER).

En dehors des heures d'ouverture, 3 cages à l'extérieur sont à la disposition des autorités compétentes pour le dépôt des animaux.

CR

- Bâtiment «REFUGE»

Cet espace dispose de :

- 6 meutes avec deux parties chacune : 1 structure bâtie couverte pour la nuit et un parc à base de terre pour la détente des animaux,
- 5 «Enclos» pour les chiens avec bâti non couvert en totalité, pour des chiens ne pouvant aller en meute,
- 1 bâtiment appelé «Quarantaines» comprenant 3 espaces : 1 sur la partie droite équipé de 5 boxes, 1 sur la partie gauche équipé de 2 boxes et au milieu une partie infirmerie,
- 1 enclos appelé «Grande Chatterie» cimentée avec 4 boxes intérieurs, dont 1 pour le matériel,
- 1 infirmerie dans le bâtiment des « Quarantaines » composée d'une première partie de 4 grands boxes : 2 moyens et 2 plus petits pour les soins et cependant souvent occupés pour des chats et des chiens en attente d'atteindre l'âge requis pour un passage avec leurs congénères et d'une seconde partie pour le rangement et les soins.

Fonction : Accueil des animaux à la sortie de la fourrière, non réclamés par leurs propriétaires,

- Visite sanitaire obligatoire,
- Rappel de Vaccinations : pour les chiens et pour les chats,
- puis passage à la S.L.P.A en vue d'une adoption.

Pour les services de Refuge et de Pension, les horaires sont : du Lundi au Dimanche de 14H à 18H (ETE) et de 13H30 à 17H30 (HIVER).

Le refuge comprend également un bâtiment comprenant : un bureau d'accueil, un espace pour archives, des vestiaires pour les salariés avec coin douche « femmes » et « hommes » séparé, des toilettes dont une aux normes « Handicapés » et un petit local réserve transformé en petit réfectoire pour les salariés et équipé d'un cumulus.

Le chenil comprend une cuisine, attendant un bâtiment pour pour congélateurs, réfrigérateur et étagères de rangement et attendant également un local faisant office de réserve de nourriture.

A l'intérieur du chenil se trouve une maison d'habitation avec jardin faisant office de logement de fonction pour le gardien du chenil.

La S.L.P.A. de DAX et REGION met toutes les mesures à sa disposition pour favoriser l'adoption des animaux :

- Réseau social : FACEBOOK
- Accueil du public avec entretien pour répondre aux attentes de l'adoptant et à son mode de vie
- Description visible de chaque animal avec ses caractéristiques sur panneau à l'entrée du bureau
- Très prochainement Site Internet (en cours de réalisation).

La S.L.P.A. de DAX et REGION demandera une participation financière aux personnes souhaitant adopter un animal en remboursement des frais vétérinaires (cf grille tarifaire) et se chargera des formalités administratives nécessaires.

- **Bâtiment « PENSIONS »**

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



Ce bâtiment dispose de 16 boxes pour les chiens dont un est réservé au stockage des couvertures et des croquettes des pensionnaires données par leur maître, et 1 autre box pour les chats divisé en 4 boxes individuels, dont 1 inutilisable car en mauvais état ; il reste donc 14 boxes pour l'activité de pension pour chiens.

Fonction : Accueil des animaux confiés par leurs propriétaires pour des séjours de courte et de longue durée. Vaccinations et identifications obligatoires (carnet de vaccinations) + Contrat de pension à compléter par les propriétaires (cf document joint dans le dossier candidature phase 1).

CR.



Société Landaise Protectrice Dax et Région -

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE

Association Loi

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

☎ 05.58.91.84.89 - ✉ slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES PROPOSES AUX USAGERS

TARIFS FOURRIERE

- Forfait entrée : 20 €
- Tatouage obligatoire : 75 €
- Pension séjour : 10 € par nuit

TARIFS ADOPTIONS

CHIENS

- Tatouage + 2 vaccins : 150 €
- Tatouage + 2 vaccins + castration : 200 €

CHIENNES

► de moins de 20 Kg :

- Tatouage + 2 vaccins + stérilisation : 200 €

► de plus de 20 Kg :

- Tatouage + 2 vaccins + stérilisation : 200 €

CHATS

- Test Leucose + tatouage + castration + 2 vaccins : 150 €

CHATTES

- Test Leucose + tatouage + stérilisation + 2 vaccins : 170 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



TARIFS PENSIONS A LA JOURNEE

- Chiens – Chiennes : 12 € par jour
- Chiens par 2 : 20 € par jour
- Chiens adoptés à la S.L.P.A. : 10 € par jour
- Chiens par 2 adoptés à la S.L.P.A. : 18 € par jour
- Chats : 10 € par jour
- Chats par 2 : 16 € par jour
- Chats adoptés à la S.L.P.A. : 8 € par jour

RESPONSABILITE de l'EXPLOITANT du CHENIL INTERCOMMUNAL

La S.L.P.A. de DAX et REGION s'engage à :

- prendre l'entière responsabilité du bon état des installations et du matériel mis à sa disposition
- à assurer la sécurité des personnes et du public qu'elle accueille dans le cadre de sa gestion sur les espaces qu'elle déclare ouvrir au public, notamment en se chargeant de la maintenance et du renouvellement des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie (Cf document n°1).

PREMIERS SECOURS

- **Trousse de secours** : oui / non (personne désignée pour le réapprovisionnement et la vérification des dates de péremption. Il a été rappelé qu'aucun médicament ne doit être mis à la disposition des salariés)
- **Numéros d'urgence affichés** : oui / non
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : oui / non (gestes de premiers secours) : **Fonction à étudier et à mettre en place**
- **Sauveteur Secouriste du Travail** : oui / non Recyclage effectué : oui / non :
Formation envisagée
- **Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs** : oui / non (+ exercice d'évacuation) :
Demande faite : en attente
Cf Document joint
- **Plan d'évacuation** : oui / non
- **SYDEC** : curage des réseaux (Cf document n°2).

DOCU 9 ENT ms / 1

CONSIGNES DE SECURITE

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



INCENDIE

En cas d'incendie, appelez :



Pompiers : 18 ou 112

Premiers secours
adresse :

tél. :



Emplacement **matériel incendie** :

Emplacement **matériel de secours** :



En cas d'incendie,
déclenchez l'alarme la plus proche



Attaquez le feu au moyen de
l'extincteur approprié le plus proche



En cas de fumée, baissez-vous,
l'air frais se trouve près du sol

Responsable :

tél. :

EVACUATION



L'audition du signal d'alarme
vous invite à l'évacuation



Dirigez-vous calmement vers
l'issue de secours la plus proche

Les issues de secours les plus proches se trouvent :



N'utilisez pas les ascenseurs



Point de rassemblement :
LIEU :

Equipes d'intervention :

1/ tél. :
2/ tél. :
3/ tél. :
4/ tél. :

Equipes d'évacuation :

1/ tél. :
2/ tél. :
3/ tél. :
4/ tél. :

En cas d'accident, prévenir le :
tél. 1 :
tél. 2 :

ACCIDENT



CENTRE HOSPITALIER



SAMU
112



POMPIERS
18



CENTRE ANTI-POISON



Mesures spécifiques liées à la présence d'handicapés :

C'est le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Affichage Obligatoire



BON D'INTERVENTION DE L'HYDROCUREUR

N°: 1346

COMMUNE : CAGD Grenier St Paul Les Dax Date : 15/11/2019

Heure d'arrivée : 13H30 Heure de départ : 15H30 Total heures 2H00

Intervenant : SYDEC LABAT LAFOURCADE Autre

Immatriculation véhicule : AF1431N Nom(s) agent(s) : LALOUDE DANHET

ADRESSE DES INTERVENTIONS : _____

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RÉSEAU

Débouchage : Réseau Branchement Regard Rue : _____

Curage : Longueur 700 DN Canalisation 700 Rue : _____

Avaloirs : Nombre Rue : _____

Divers : Deposage INRSMS Rue : _____

POSTE DE RELÈVEMENT

Nature des travaux : Debouchage + Curage Réseau
Nettoyage P.B. suite débouchage

STATION D'ÉPURATION

Autres Station d'épuration SYDEC

Evacuation des graisses Nombre de m³ Autres travaux : _____

Evacuation des boues Nombre de m³

Evacuation des sables Nombre de m³

DÉPOTAGE

Lieu de dépôtage : _____

Graisse Nombre de m³ Date Heure

Boues Nombre de m³ Date Heure

Matières de vidange Nombre de m³ Date Heure

Sables Nombre de m³ Date Heure

Signature de l'entreprise :

Signature du client :

S.T. PA DAX & REGION
REFUGE MÈDÉRIC
182 rue Lucien VIAU
40990 St PAUL LES DAX
Tél. : 05 58 91 84 89

CA

PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE

La S.L.P.A. de DAX et REGION fait son affaire du recrutement et elle est responsable de tout le personnel chargé de la gestion, de la maintenance et de l'exploitation des différentes installations, et s'engage pour toute la durée de service public.

La S.L.P.A. de DAX et REGION a toujours rempli toutes les obligations lui incombant en tant qu'employeur, en matière du droit du travail et du droit social (Cf document n°4).

La S.L.P.A. de DAX et REGION est affiliée à la Convention collective : Fleuriste, vente et services des animaux familiers – IDCC : 1978 – Brochure au JO : 3010.

Les salariés se sont tous soumis à l'embauche à la visite obligatoire du Service de Santé au Travail des Landes (S.S.T.L.).

La S.L.P.A. de DAX et REGION a souscrit une Mutuelle Santé auprès de GROUPAMA D'OC COLLECTIVITE ainsi qu'une couverture Prévoyance obligatoire à KLESIA Prévoyance.

La S.L.P.A. De DAX et REGION est rattachée à l'ADFA : Contribution au financement du paritarisme selon la CCN.

La S.L.P.A. De DAX et REGION cotise auprès d'OPCALIA pour la Formation Continue qui a pris en charge la formation du Certificat de Capacité pour tous les salariés.

Tout le personnel possède donc un certificat de capacité délivré par l'autorité administrative en application des dispositions de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie (Cf document joint 3).

EFFECTIF

Total : 6 dont 4 femmes et 2 hommes (CDI : 5 – CDD : 1)

Travailleurs reconnus handicapés : 0

Temps plein : 4

Temps partiel : 2

Les différents postes de travail au sein de l'entreprise :

Poste	Horaires de travail	Nombre de salariés
Secrétaire – Comptable <i>35#</i>	9h /12 h – 14h /18h (ETE) ou 13h30 /17h30 (HIVER)	1
Agent animalier <i>35#</i>	8h30 /12h – 14h30 / 18h (ETE) ou 14h / 17h30 (HIVER) ou 9h / 12h – 14h / 18h (ETE) ou 13h30 / 17h30 (HIVER)	3
Aide Agent animalier <i>28#</i>	9h / 12h – 14h / 18h (ETE) ou 13h30 / 17h30 (HIVER)	1
Responsable de Site (Agent animalier) <i>28#</i>	9h / 12h – 14h / 18h (ETE) ou 13h30 / 17h30 (HIVER)	1

7 h par poste dont dimanches et jours fériés (selon planning établi).

CR



EQUIPEMENTS SOCIAUX

- **Toilettes hommes / femmes :**
Mixtes (lave-mains, distributeur savon et essuie-mains).
- **Réfectoire / Coin repos :**
Table, chaises, micro-ondes, réfrigérateur, cafetière, bouilloire.
- **Vestiaires :**
Armoires métalliques à double compartiment, fermées à clé et nominatives.
- **Douches :**
1 chez les femmes et 1 chez les hommes, utilisées très occasionnellement et nettoyées en conséquence

Conseil : si la douche ou certains points d'eau ne sont pas ou peu utilisés, un risque de légionellose est possible.

Pour limiter cette exposition, il faut :

- faire couler l'eau froide et l'eau chaude
 - au moins une fois par semaine au niveau des points d'eau qui sont peu utilisés (évier, lavabo, douche, etc...)
 - après chaque période d'absence prolongée, pour tous les points d'eau avant de les réutiliser (notamment la douche)

source : www.sante.gouv.fr/legionellose.html

LISTE DU PERSONNEL – Rattachement à la Convention Collective : Fleuriste, vente et services des animaux familiaux – IDCC : 1978 – Brochure JO : 3010 avec mise en place d'une Mutuelle et de la Prévoyance obligatoire

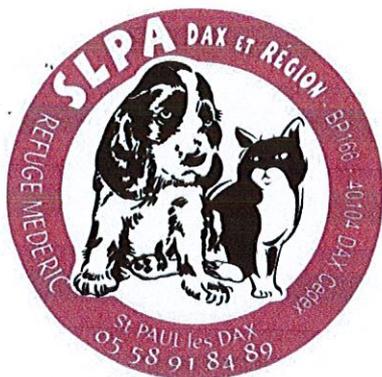
document n°3

NOM	PRENOM	ADRESSE	N° TELEPHONE	EMPLOI et QUALIFICATION
DE SOUSA	Isabelle	13, rue du Tambour Résidence CASTINE – Appt n°1 40990 SAINT PAUL LES DAX	06.72.30.18.99	Secrétaire - Comptable Coefficient : 320 – Niveau III – Échelon 2 CDI depuis le 14/05/2018
FITTE	Jean-Philippe	182, rue Lucien Viau 40990 SAINT PAUL LES DAX	06.64.29.54.71	Agent Animalier Coefficient : 230 – Niveau II – Échelon 2 CDI depuis le 24/07/2017 Titulaire de l'Attestation de connaissances N°2019/88bf-ab2b destinée à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques pour chiens/chats délivrée le 7 juin 2019 – Équivalent du Certificat de capacité
HUBERT	Sylvie	6, rue Joliot Curie 40990 SAINT PAUL LES DAX	06.47.86.88.48	Agent Animalier Coefficient : 230 – Niveau II – Échelon 2 CDI depuis le 13/11/2017 Titulaire de l'Attestation de connaissances N°2019/b76b-4fac destinée à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques pour chiens/chats délivrée le 7 juin 2019 – Équivalent du Certificat de capacité
PERRIN	Raphaëlle	397, chemin de Deze 40990 HERM	06.68.06.06.74	Responsable de Site Coefficient : 510 – Niveau V – Échelon 2 CDI depuis le 01/12/2012 Titulaire du Certificat de Capacité N°40-227 destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques pour chiens/chats délivré le 16 septembre 2015
RIVIERE	Léa	3, rue de la Fontaine des Sables 40510 SEIGNOSSE	06.82.88.94.89	Aide Agent Animalier Coefficient : 220 – Niveau II – Échelon 2 CDD de 6 mois à compter du 09/07/2019
TRESGOTS	Rémi	111, route Royale 40300 LABATUT	06.77.41.42.68	Agent Animalier Coefficient : 420 – Niveau IV – Échelon 2 CDI depuis le 01/02/2015 Titulaire de l'Attestation de connaissances N°2017/5955-4fac destinée à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques pour chiens/chats délivrée le 12 juin 2019 – Équivalent du Certificat de capacité

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



CP



Société Landaise Protect Dax et Région

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020



Association L

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

☎ 05.58.91.84.89 - ✉ slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

ORGANISMES SOCIAUX DONT RELEVE LA SLPA de DAX et REGION

URSSAF AQUITAINE

Site de Bruges

3, rue Théodore Blanc

33084 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 3957

AG2R LA MONDIALE

Retraite Entreprises

TSA 20344

28944 CHARTRES CEDEX

Tél. : 0 974 501 502

KLESIA PREVOYANCE

Entreprise 3-5

CS 30027

93108 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.71.39.15.15

GROUPAMA D'OC COLLECTIVES (Mutuelle Santé)

13, Boulevard de la République

BP 532

12005 RODEZ CEDEX

Tél. : 05.65.67.71.54

S.S.T.L – Service de Santé au Travail des Landes

4, rue des Frênes

CS 20058

40102 DAX CEDEX

Tél. : 05.58.56.01.00

OPCALIA – Formation Continue

Direction Régionale Nouvelle Aquitaine

Les bureaux de Bordeaux Lac 1 – Bâtiment 8

4, allée de Chavailles

33525 BRUGES CEDEX

Tél : 05.49.28.47.19

ADFA – Contribution au financement du Paritarisme selon CCN

17, rue Janssen

75019 PARIS

Tél. : 01.40.40.25.07

CR



Société Landaise Protectrice Dax et Région -

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



Association Loi

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

☎ 05.58.91.84.89 - ✉ slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

COORDONNEES

UNITE TERRITORIALE DIRECCTE

Direction Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Adresse : Inspection du Travail DIRECCTE Union Départementale des Landes
BP 406 – 4, allée de la Solidarité - 40102 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05.58.46.65.33

POLE EMPLOI Antenne de DAX : Tél. : 09.72.72.39.49

MEDECINE DU TRAVAIL – SSTL DAX – N° Adhérent/Identifiant : 4392

Adresse : 4, rue des Frênes – CS 20058 – 40102 DAX CEDEX – Tél. : 05.58.56.01.00
Secrétariat : Mme LABORDE Yveline – Tél. : 05.58.58.50.32
Médecin du travail : Docteur GUINET Pierre

NUMEROS D'URGENCE

15 – SAMU
17 – POLICE – GENDARMERIE
18 – POMPIERS
112 – NUMERO DES URGENCES SECURITAIRES
CENTRE ANTI-POISON : Tél. : 05.56.96.40.80
HOPITAL de DAX : Tél. : 05.58.91.48.48

AUTRES

Communauté CAGD DAX : Tél. : 05.58.56.39.40
Préfecture : Tél. : 05.58.06.58.06
Sous Préfecture : Tél. : 05.58.90.09.90
Mairie de DAX : Tél. : 05.58.56.80.00
Mairie de St PAUL LES DAX : Tél. : 05.58.91.20.20



Société Landaise Protectrice Dax et Région -

Association Loi

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

☎ 05.58.91.84.89 - ✉ slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



DESCRIPTION DES MOYENS EN PERSONNEL ET BENEVOLAT DETAIL DES POSTES

PERSONNEL :

Poste Administratif :

- Accueil téléphonique de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi, le dimanche de 14h00 à 18h00,
- Accueil public de 14 h 00 à 18 h 00 du lundi au dimanche,
- Compléter les registres Entrées/Sorties Fourrière,
- Compléter les registres Entrées/Sorties SLPA,
- Compléter les registres Entrées/Sorties Pension,
- Établir les documents Adoption, Pension, Abandon (cf documents joints fournis dans le dossier candidature phase 1),
- Comptabiliser les animaux tous les mois avec rapport d'activité de l'exercice en fin d'année
- Établir les bons vétérinaires et suivre les factures,
- Établir les bulletins de salaire et les charges sociales,
- Enregistrer les recettes mensuelles,
- Saisir la comptabilité en mensuel et établir le bilan de clôture de l'exercice de l'année en cours.

Poste Agent animalier polyvalent :

- Entretien du cadre de vie de l'animal : il/elle intervient dans le nettoyage et la désinfection de l'espace de vie de l'animal (niche, gamelles, cage, etc...),
- Soins quotidiens aux animaux : il/elle prépare et distribue les repas, nettoie les animaux, administre les médicaments, surveille l'état sanitaire de l'animal, transporte les animaux chez le vétérinaire pour les soins ou les vaccins,
- Activité de la structure : il/elle peut être amené(e) à intervenir dans la gestion administrative de la structure (gestion des entrées et sorties des animaux de la structure, gestion des registres des soins, vétérinaires, etc.),
- Accueil du public,
- Présentation des animaux par l'agent animalier titulaire du certificat de capacité qui peut être habilité à faire les adoptions

CR

BENEVOLAT :

Participation active :

Des bénévoles très assidus et réguliers, ainsi que des adhérents, viennent sur le site pour donner un coup de mains et une participation à notre fête annuelle (si elle a lieu).

L'aide apportée par toutes ces personnes est plus qu'appréciable et soulage terriblement les salariés, dont le travail est de plus en plus difficile, d'une part, par le nombre d'abandons croissants, accompagnés de situation agressive de la part des personnes qui viennent amener des animaux, et d'autre part, la charge administrative liée à la fourrière demandée par la DDCSPP de MONT DE MARSAN, qui est devenue exigeante et envahissante.

La valorisation financière de la participation des bénévoles nous fait économiser la valeur d'un salaire et les cotisations s'y rapprochant.

ORGANIGRAMME de la S.L.P.A. de DAX et REGION



Présidente
Mme Caroline ROUMEGOUX

Vice Présidente et Trésorière
Mme Geneviève LAVIGNE

Secrétaire
M. François DOMENGER

Membre du C.A.
Mme Monique DOMENGER

Membre du C.A.
Mme Patricia ARGELES

Membre du C.A.
Mme Jeannine GUINET





Société Landaise Protectrice des Animaux Dax et Région - S.L.P.A.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE

Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon
Reconnue d'utilité publique
26, rue Thomassin - 69002 Lyon

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Tél-fax : 05.58.91.84.89 - Courriel : slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Samedi de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Je soussigné (e) Nom..... Prénom.....

Adresse complète.....

Téléphone..... Courriel.....

Je veux aider la S.L.P.A. de Dax et Région dans sa mission qui est de recueillir les animaux en détresse et de les secourir, et pour cela :

Je suis déjà Membre Actif et verse ma cotisation 2018 de : 40 €

(Le montant de la cotisation est défini chaque année en Assemblée Générale)

Je fais un don complémentaire de :€

Je souhaite devenir Membre Actif, (tel que défini à l'article 7 des statuts, voir Nota*)

Je suis ou souhaite devenir Membre Bienfaiteur et verse la somme de :€

(Le montant doit être supérieur à la cotisation annuelle de 40 €)

Je ne souhaite pas adhérer à la S.L.P.A. mais verse un don libre de :€

Je demande un reçu fiscal pour joindre à ma déclaration de revenus.

*Nota : Pour adhérer à l'Association en tant que membre actif, certains critères seront à respecter.

Faire du bénévolat pendant 1 année et qui consiste à :

- Participer de façon très active et régulière, aux activités proposées par l'Association pour contribuer à la réalisation de son objectif.
- Respecter les protocoles et directives mis en place par le Conseil d'Administration de la S.L.P.A.
- Observer un droit de réserve concernant les faits ou informations liés à l'activité de l'Association et de son Refuge

Les statuts de l'Association sont à la disposition de chacun au Refuge Médéric

A.....Le.....Signature

Bulletin à remplir et à adresser, accompagné de votre versement à :

S.L.P.A de DAX et Région, BP 166 - 40104 DAX Cedex

(A réception, pour les personnes concernées, vous recevrez une carte de Membre Actif ou de Membre Bienfaiteur)

Si vous êtes imposable, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don dans le cadre de votre impôt (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Notre Association S.L.P.A. de Dax et Région peut recevoir Donations, Legs et Assurance Vie, étant affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon, qui est reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} octobre 1990.

Lors de votre legs, il est indispensable que vous précisiez au Notaire, Organismes bancaires et Assurances que c'est au profit de la S.L.P.A de Dax et Région - 40104 Dax Cedex, pour le REFUGE MÉDÉRIC, 182, rue Lucien Viau à Saint-Paul-lès-Dax - 40990.

MERCI pour tous ces Animaux abandonnés

CR



Société Landaise Protection des Animaux Dax et Région - S.L.P.A.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE

Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon

Reconnue d'utilité publique
26, rue Thomassin - 69002 Lyon

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Tél-fax : 05.58.91.84.89 - Courriel : slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Samedi de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Je soussigné (e) Nom..... Prénom.....

Adresse complète.....

Téléphone..... Courriel.....

Je veux aider la S.L.P.A. de Dax et Région dans sa mission qui est de recueillir les animaux en détresse et de les secourir, et pour cela :

- Je suis déjà Membre Actif et verse ma cotisation 2019 de : **40 €**
(Le montant de la cotisation est défini chaque année en Assemblée Générale)
Je fais un don complémentaire de :€
- Je souhaite devenir Membre Actif, (tel que défini à l'article 7 des statuts, voir Nota*)
- Je suis ou souhaite devenir Membre Bienfaiteur et verse la somme de :€
(Le montant doit être supérieur à la cotisation annuelle de 40 €)
- Je ne souhaite pas adhérer à la S.L.P.A. mais verse un don libre de :€
- Je demande un reçu fiscal pour joindre à ma déclaration de revenus.

*Nota : Pour adhérer à l'Association en tant que membre actif, certains critères seront à respecter.

Faire du bénévolat pendant 1 année et qui consiste à :

- Participer de façon très active et régulière, aux activités proposées par l'Association pour contribuer à la réalisation de son objectif.
- Respecter les protocoles et directives mis en place par le Conseil d'Administration de la S.L.P.A.
- Observer un droit de réserve concernant les faits ou informations liés à l'activité de l'Association et de son Refuge

Les statuts de l'Association sont à la disposition de chacun au Refuge Médéric

A.....Le.....Signature

Bulletin à remplir et à adresser, accompagné de votre versement à :

S.L.P.A de DAX et Région, BP 166 - 40104 DAX Cedex

(A réception, pour les personnes concernées, vous recevrez une carte de Membre Actif ou de Membre Bienfaiteur)

Si vous êtes imposable, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don dans le cadre de votre impôt (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Notre Association S.L.P.A. de Dax et Région peut recevoir Donations, Legs et Assurance Vie, étant affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon, qui est reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} octobre 1990.

Lors de votre legs, il est indispensable que vous précisez au Notaire, Organismes bancaires et Assurances que c'est au profit de la S.L.P.A de Dax et Région - 40104 Dax Cedex, pour le REFUGE MÉDÉRIC, 182, rue Lucien Viau à Saint-Paul-lès-Dax - 40990.

MERCI pour tous ces Animaux abandonnés

CR



Société Landaise Protection Dax et Région

Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon
Reconnue d'utilité publique

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Tél : 05.58.91.84.89 - Courriel : slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Samedi de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



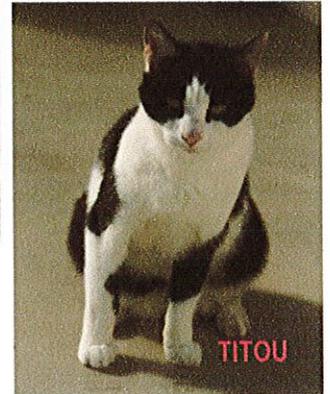
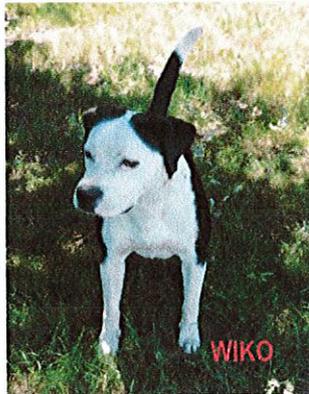
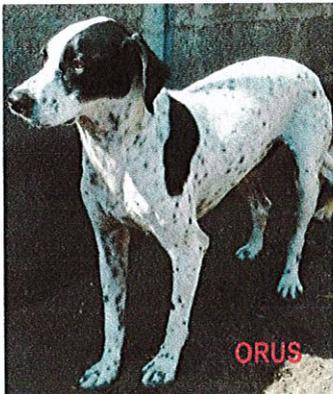
Au Chenil Médéric, durant l'année 2018 :

Ont été recueillis :

- 169 Chiens et 117 Chats, dont 81 Chiens et 3 chats on retrouvé leur propriétaire
- 4 Chiens de réquisition
- 8 Chiens et 2 Chats abandonnés volontairement par leur propriétaire

Ont été adoptés :

- 81 Chiens et 71 Chats, dont 15 Chiens et 2 Chats sont revenus au refuge après adoption



**ORUS, WIKO, DONNIE, TITOU
et bien d'autres encore attendent
leur nouvelle famille
qui saura les rendre heureux**

Saint-Paul-lès-Dax, le 11 février 2019

Chers Adhérents, Chers Amis des Animaux

La place de l'animal dans la société et sa relation avec l'homme ont pris ces dernières années une nouvelle dimension avec, notamment une définition juridique de l'animal dans le Code Civil qui a consacré son statut « d'être vivant doué de sensibilité » que le Code Rural lui avait déjà accordé depuis une trentaine d'années.

Ces animaux qui nous sont si chers et pour lesquels chacun se bat chaque jour au sein de notre Association, devraient avoir de meilleures conditions de vie. Le fléau des abandons devrait diminuer, mais force est de constater que ce n'est pas le cas. **Il y a encore beaucoup à faire, la détresse animale, la maltraitance, les abandons, sont loin, hélas ! d'avoir disparu.**

Donc, nous continuons, nous les accueillons, nous les soignons et sommes très fiers de les voir reprendre des forces, et aussi reprendre confiance envers les humains.

Alors, avec vous tous, nous allons poursuivre notre action. **ENSEMBLE, ON EST PLUS FORT.**

La présidente, le conseil d'administration, les salariés, les bénévoles, vous remercient pour votre soutien, vos dons (financiers, linge, couvertures, etc...) et vous adressent bien tardivement leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Caroline Roumégoux
Présidente de la SLPA Dax et Région

Pour information : la Fête n'aura pas lieu cette année mais sera remplacée par des journées « **Portes Ouvertes** »

CR

Notre Maison , Le " REFUGE MEI

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



**Toi qui viens me chercher
Pour vivre à tes côtés
Donne moi tes caresses
Tu auras ma tendresse
Pour avoir ta compagnie
Moi je t'offrirai ma vie
Tu seras tout pour moi
Et je serais près de toi
Dans la jeunesse
Dans la vieillesse
Dans la gaieté
Dans la tristesse
Pour toujours je t'aimerai**

Ne m'abandonne jamais .

**Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des animaux malheureux .
C'est pourquoi notre Refuge doit continuer sa mission .
Merci pour eux de votre soutien et de votre aide .**

CR

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE



Société Landaise Protectrice des Animaux Dax et Région - S.L.P.A.

Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon

Reconnue d'utilité publique

26, rue Thomassin - 69002 Lyon

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Tél-fax : 05.58.91.84.89 - Courriel : slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Samedi de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

Pour Information

ASSURANCE VIE

**CLAUSE DÉSIGNANT LE BÉNÉFICIAIRE
en CAS de DÉCÈS**

SOCIÉTÉ LANDAISE PROTECTRICE des ANIMAUX

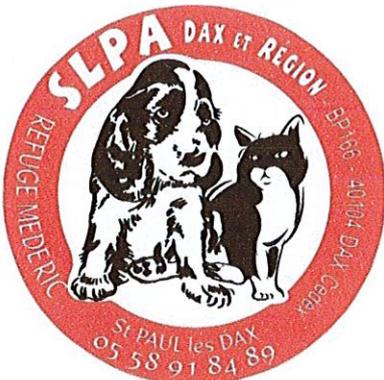
DAX et RÉGION

(S.L.P.A. Dax et Région)

Association Loi 1901

Adresse administrative : BP 166 – 40104 DAX Cedex

CR



Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 20/11/2020
ID : 040-244000675-20201118-DEL118_2020-DE

Société Landaise Protectrice des Animaux Dax et Région - S.L.P.A.

Association Loi 1901

Affiliée à la Confédération Nationale DÉFENSE de L'ANIMAL à Lyon
Reconnue d'utilité publique
26, rue Thomassin - 69002 Lyon

Adresse administrative

S.L.P.A. Dax et Région – BP 166 - 40104 Dax Cedex

Refuge

Chenil Médéric - 182, rue Lucien Viau - 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Tél-fax : 05.58.91.84.89 - Courriel : slpadax@orange.fr

Accueil téléphonique : du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Samedi de 14 h à 18 h

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Samedi de 14 h à 18 h

N° Siret : 306 186 867 000 17

LEGS - TESTAMENTS

La Société Landaise Protectrice des Animaux de Dax et Région, (S.L.P.A.) ayant son siège social à Dax, à la Mairie, rue Saint Pierre (40107), est identifiée sous le numéro SIRET N° 306 186 867 000 17.

Association formée sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901 et publiée au journal officiel du 24 Septembre 1963.

Son lieu d'activité est au : Refuge MÉDÉRIC, 182, rue Lucien Viau à Saint-Paul-lès-Dax (40990).

La S.L.P.A. de Dax et Région bénéficie des mêmes avantages qu'une Association reconnue d'utilité publique par affiliation à la Confédération Nationale «Défense de L'Animal», ayant son siège à Lyon, 26 rue Thomassin (69002), identifiée sous le numéro SIREN 404 103 391, crée en 1926 et formée sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 1er octobre 1990, publié au journal officiel du 9 octobre 1990.

1^{er} Cas : LEGS UNIVERSEL

Je soussigné (e) : Nom Prénoms

Né(e) le à

Demeurant à

Institue pour ma légataire universelle la CONFÉDÉRATION NATIONALE - DÉFENSE de L'ANIMAL, Association reconnue d'utilité publique, dont le siège est à LYON, 26 rue Thomassin, 69002 - LYON.

Je lègue, sans exception, ni réserve, tous mes biens, meubles et immeubles, valeurs et argent, qui se trouveront au jour de mon décès, composer l'actif de ma succession.

LE LEGS CI-DESSUS DEVRA ÊTRE AFFECTÉ à LA SOCIÉTÉ LANDAISE PROTECTRICE des ANIMAUX de DAX et RÉGION (S.L.P.A. DAX et RÉGION), BP 166 - DAX Cedex - 40104.

Je révoque toute disposition testamentaire antérieure.

Fait à Le Signature

2^{ème} Cas : LEGS À TITRE UNIVERSEL ET PARTICULIER

Je soussigné (e) : Nom Prénoms
Né(e) le à
Demeurant à

Institue pour légataire universel M. ou Mme (nom, prénoms, adresse)
.....

à charge pour lui de verser à titre de legs particulier, à la CONFÉDÉRATION NATIONALE - DÉFENSE de L'ANIMAL Association reconnue d'utilité publique, dont le siège est à LYON, 26 rue Thomassin, 69002 - LYON.
une somme de (ou tel immeuble, ou telle autre chose) net de tous frais et droits.
.....

LE LEGS CI-DESSUS DEVRA ÊTRE AFFECTÉ à LA SOCIÉTÉ LANDAÏSE PROTECTRICE des ANIMAUX de DAX et RÉGION (S.L.P.A. DAX et RÉGION) BP 166 DAX Cedex 40104.

Je révoque toute disposition testamentaire antérieure.

Fait à Le Signature

Les legs sont ainsi exonérés de droits.

Le cas échéant, le paragraphe suivant peut être ajouté aux deux formules :

En raison du legs ci-dessus, je demande que la S.L.P.A. de Dax et Région, prenne soin, jusqu'à sa mort, de mon chien ou de mon chat ou autres animaux.